

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DU JURA

VILLE D'ARBOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE DE VOIRIE PORTANT PERMIS DE STATIONNER

La Maire

VU L'Organisation par la Ville d'Arbois de la déambulation « L'ANNIV' à LOULOU » sur le domaine public sur le territoire de la commune d'Arbois, en agglomération.

VU Le Code de La Route,

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

VU l'état des lieux,

VU l'avis favorable de la DIR Est en date du 14.11.2022

VU l'avis favorable de l'agence routière Départementale en date du 14.11.2022

CONSIDERANT que pour le bon déroulement de l'évènement artistique et culturel, il est nécessaire de réglementer provisoirement le stationnement et la circulation.

ARRETE

Article 1 : Autorisation :

Le Pudding Théâtre bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande : mise en place d'un cortège au départ de la Statue Pasteur, Place et Rue Notre Dame.

Le stationnement sera interdit Du 27/12/2022 de 12 heures à Minuit dans les rues suivantes :

- Rue Notre Dame
- Place Notre Dame
- Rue de l'Hôtel de Ville
- Place Saint Just (+ chapiteau donc stationnement du 26/12/2022 à partir de 8 heures)
- Rue du Souvenir Français
- Route de Lyon (de 8 heures à minuit pour les artificiers)
- Rue des Familiars

La circulation sera interdite du 27/12/2022 de 18 heures à minuit :

- Place Notre Dame
- Rue Notre Dame
- Rue du vieux Château
- Route de Lyon
- Rue du Souvenir Français
- Rue du Prieuré de la rue du Montot à la rue de l'Hôtel de Ville (en double sens exceptionnellement de la rue du Montot à la rue de Faramand)

Article 2 : Date de la manifestation et itinéraire de la déambulation :

La manifestation se déroulera Le Mardi 27 décembre 2022 de 18 heures à minuit

Le cortège empruntera l'itinéraire suivant :

- Rue Notre Dame
- Grande Rue Basse
- Place de la Liberté
- Rue de l'Hôtel de Ville (avec un arrêt d'une dizaine de minutes devant la mairie)
- Parking Saint Just

La circulation sera interrompue rue de l'hôtel de ville et route de Lyon depuis la rue de Faramand au moment où le cortège sera au-devant du parking Saint Just. Une protection anti intrusion et des barrières Vauban y seront installées.

Article 3 :

Les Bretelles de la RN83 qui donnent accès à la Route de Lyon seront fermées (par les Services techniques d'Arbois avec du matériel fournis par la DIREst de 18 heures à minuit. Les panneaux d'itinéraires conseillés seront prêtés par la DIR Est et rédigés par les Services techniques de la Ville d'Arbois et mis en place par ceux-ci deux semaines avant la manifestation avec informations des feux d'artifices.

Article 4 : Validité, renouvellement, remise en état des lieux :

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Elle est consentie, en ce qui concerne l'occupation du domaine public pour le 26 et 27 décembre 2022.

En cas de révocation de l'autorisation ou au terme de sa validité en cas de non renouvellement, son bénéficiaire sera tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.

Article 5 : Exécution et ampliation :

La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie
- La Police Municipale
- Les Services Techniques
- Association Pudding Théâtre

Arbois, le 15 novembre 2022



Mme La Maire

Valérie DEPIERRE